

FURSAC Plage

Le 11 juillet, une belle animation a régné en bord du Pérou et de la Gartempe : c'est là que les jeunes du Pôle ados ont aménagé un lieu de rencontre, de jeux et de détente, au terme d'un projet récompensé par la MSA. Il sera ouvert aux jeunes et moins jeunes tout l'été.

Cet espace s'articule avec le cheminement dessiné par la commission Environnement au long des deux cours d'eau, dont le prolongement vers Clairefontaine est prévu par la construction d'une passerelle dans le cadre d'un dossier Leader.



Les Echos de Fursac N°0

Le vote des conseils « Commune nouvelle »

Les conseils municipaux de St-Etienne et de St-Pierre de Fursac ont délibéré le 22 juin 2016 sur la proposition de charte pour une commune nouvelle. Celle-ci a été adoptée à la majorité des deux instances (12 voix pour et 3 contre pour St-Etienne et 14 voix pour et 1 contre pour St-Pierre).

Il a ainsi été retenu :

- la création à compter du 1er janvier 2017, d'une commune nouvelle constituée des communes de Saint-Etienne et de Saint-Pierre de Fursac. Selon les derniers recensements (en 2012 pour St-Pierre et en 2013 pour St-Etienne dénombant respectivement 776 et 849 habitants), la population de la nouvelle commune sera de 1625 habitants ;
- le maintien de l'ensemble des mandats des conseillers municipaux élus en 2014 : ils constitueront le conseil municipal de la commune nouvelle jusqu'au terme de 2020, →

- la dénomination de FURSAC pour ladite commune nouvelle et la domiciliation de son siège dans la maison communale ;
- la dissolution du sivom créé en 1936 ;
- le lissage des taux d'imposition sur une période maximale de 12 ans et l'harmonisation des abattements de taxe d'habitation.

L'accord du Préfet

Les délibérations concordantes ont été transmises à la préfecture pour validation ; sauf imprévu, celle-ci se fera sous forme d'un Arrêté du Préfet qui devra prononcer avant le 30 septembre 2016 la création de la commune de FURSAC à la date du 1^{er} janvier 2017.

La date de l'élection du maire et des adjoints par le conseil sera fixée en accord avec la préfecture.

Jusqu'à cette date, les trois collectivités historiques (mairies et sivom) poursuivront leur fonctionnement, tout en préparant l'échéance, accompagnées par le comité de pilotage.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé des 10 membres de la commission qui ont œuvré à l'élaboration de la proposition de charte (5 élus de chaque commune).

Sa première réunion s'est tenue le 7 juillet.

Il sollicite une rencontre avec la commune nouvelle de Parsac-Rimondeix dans la dernière quinzaine du mois d'Août accompagné des secrétaires des deux mairies, l'objectif étant de faire l'inventaire des mesures à prendre, des démarches à mettre en œuvre, de faire l'état des éventuelles difficultés rencontrées afin d'être prêt le 1^{er} janvier 2017.

Trois premiers thèmes de travail ont été arrêtés :

- démarches administratives et techniques, agencement des locaux de la mairie et étude des capacités budgétaires.

Ces thèmes vont être développés par trois groupes d'élus volontaires, animés chacun par un membre du comité.

Un calendrier de réunions plénières a été élaboré afin de suivre et harmoniser une fois par mois les propositions des groupes.

Les dates retenues sont le 6 septembre, 4 octobre et 8 novembre 2016.